

Rôles et fonctionnement de la Confédération

Interview de Jean-Pierre Crouzet

Interview de Jean-Pierre Crouzet, président de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française depuis 1998.

✓ **Qui représente-t-elle et pour quoi?**

Elle représente les employeurs des boulangeries-pâtisseries des 95 départements métropolitains et des 5 DOM-TOM.

La Confédération et ses syndicats départementaux demeurent fidèles à l'histoire du syndicalisme, en exerçant toujours un syndicalisme de revendication, pour la défense des intérêts de ses membres et faire entendre leurs aspirations auprès des pouvoirs publics (exemple : les arrêtés de fermeture hebdomadaire).

Mais notre organisation professionnelle a su évoluer et s'adapter aux mutations économiques et sociales, pour exercer également, et surtout, un syndicalisme de services : créer des réseaux, initier des partenariats, etc. sur lesquels s'appuyer pour accompagner les membres de la profession (exemples : dès 1983, création d'une commission Pain & Santé pour réhabiliter le pain auprès du corps médical, campagnes de communication autour de la nutrition, de la santé, création de la Fête du Pain, etc.).

Son objectif premier : soutenir ses membres, le plus souvent patrons de petites entreprises, TPE et PME, qui manquent du temps nécessaire pour maîtriser les outils afin de comprendre l'environnement économique et social.

Epauler au présent et préparer sa profession à long terme en anticipant les changements/mutations pour qu'elle puisse s'y adapter, telles sont les vocations de la Confédération qui s'appuie sur des valeurs, qualité et professionnalisme, en donnant toujours priorité à l'humain.

✓ **Par qui est-elle représentée ?**

Il y a plusieurs niveaux territoriaux.

Tout professionnel peut aspirer à exercer des responsabilités dans sa structure départementale et chaque département a un président pour le représenter.

Les boulangers sont regroupés en régions boulangères calquées sur les régions administratives, exception faite de la Corse, rattachée à la région PACA. Les DOM-TOM ne fonctionnent pas tout à fait de la même manière : ils ont leurs spécificités de représentativité propres, ne sont pas soumis à notre convention collective nationale mais participent activement à toutes les grandes décisions prises en Assemblée Générale. Chaque région est présidée par un des présidents des départements de la région.

Au niveau national, des présidents de régions et/ou de départements sont membres de droit d'une des 4 grandes commissions de la Confédération :

- Commission économique, sociale et fiscale
- Commission qualité, formation, innovation

- Commission réglementation, restructuration, modernité
- Commission communication, promotion et information

✓ **C'est qui politiquement ?**

Les présidents départementaux élisent pour 3 ans les 7 membres du Bureau de la Confédération, tous boulangers chefs d'entreprise :

- Le président
- 2 présidents adjoints
- 1 trésorier général
- 1 trésorier général adjoint
- 1 secrétaire général
- 1 secrétaire général adjoint

Les présidents nommés remontent les idées de la base, du terrain et prennent les décisions qui s'imposent. Le Bureau se réunit 10 à 11 fois dans l'année, au minimum. Il a pouvoir de proposer et de discuter toutes les orientations de la Confédération, afin de veiller à la promotion des intérêts de la profession.

Sur proposition du Président, les membres du Bureau désignent 4 vice-présidents pour chacune des 4 commissions.

Le Conseil d'Administration est composé des membres élus de la Confédération et de tous les présidents de régions, qui ont le titre d'administrateurs.

Il se réunit 3 ou 4 fois par an et a pour vocation de favoriser les échanges entre les régions et la structure nationale, d'informer, d'écouter, de faire circuler les informations, mais n'a pouvoir de décision que sur demande du Président.

Chaque année, tous les présidents départementaux sont réunis en Assemblée Générale pour contrôler et approuver les comptes de la Confédération et les rapports des 4 commissions. Le Président leur demande également de se prononcer sur les grandes décisions/orientations.

✓ **C'est qui administrativement ?**

Elle est placée sous la tutelle d'un secrétaire général, nommé par le Président, qui devient salarié de la Confédération.

Elle est ensuite composée de directeurs de service et de leurs collaborateurs, tous salariés, chacun affecté à une des 4 commissions. Ils mettent concrètement en œuvre les orientations et projets définis par les membres élus.

La Maison de la Boulangerie, située 27 avenue d'Eylau dans le XVI^e arrondissement de Paris, est le siège de la Confédération et regroupe d'autres structures :

- La SOTAL (S.A) qui édite le journal *Les Nouvelles de la Boulangerie-Pâtisserie*, bi-mensuel à destination de la profession, ainsi qu'un certain nombre de publications professionnelles.
- Le Centre de Gestion agréé et habilité (association loi 1901), chargé de manager les centres comptables des régions.
- Les Risques Civils, société mutuelle d'assurances, spécialisée dans la santé de notre profession.
- Le FAF Boulangerie qui gère les fonds de formation de notre profession.